

PROJET D'ETABLISSEMENT



GIP Accueil des Gens du Voyage en Ile-et-Vilaine

2016 - 2019

Document validé – CA du 4 mars 2016

TABLE DES MATIERES

Introduction sur le projet	page 3
Origine du projet	page 3
Textes de référence	page 4
1. LE DIAGNOSTIC	page 5
Qui sont les voyageurs accompagnés par AGV 35	page 5
A. Les évolutions concernant les gens du voyage depuis 2012	page 7
B. Les relations avec les partenaires	page 9
2. LE CONTRAT DE PROJET 2016/2019	page 10
Le public d'AGV 35	page 10
Vocation et modalités de pilotage du projet	page 10
A. Les orientations prioritaires	page 11
B. Les missions générales d'AGV 35	page 13
→ L'accompagnement social conventionné	page 13
→ L'accompagnement de l'Habitat et de l'itinérance	page 13
→ L'accompagnement médico-socio-éducatif	page 14
→ La coordination du schéma départemental des gens du voyage	page 14
C. Les moyens	page 15
→ Le partenariat	page 15
→ Les ressources humaines	page 15
→ Les instances de pilotage du GIP AGV 35	page 15
→ Les locaux	page 16
→ Les outils de communication du GIP AGV 35	page 16
→ Les outils d'évaluation	page 16
D. Projection des budgets 2016 à 2019	page 17
ANNEXE : Déclinaison des missions par territoires	page 18
→ Mise en œuvre opérationnelle sur le Département	page 18
→ Mise en œuvre opérationnelle sur Rennes Métropole	page 21

ORIGINE DU PROJET

Le GIP est constitué depuis le 1er décembre 2008 entre :

- l'État, représenté par le Préfet du Département de l'Ille-et-Vilaine
- le Département de l'Ille-et-Vilaine, représenté par le Président du Conseil Départemental
- la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ille-et-Vilaine, représentée par sa Directrice dûment habilitée
- la Communauté d'agglomération de Rennes Métropole, représentée par son Président

Le GIP a obtenu un agrément de « Centre social itinérant » dès sa création dans le contexte de la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (dont la révision est programmée pour 2017).

Objet du GIP :

En s'appuyant sur des valeurs d'éthique, de rigueur, de solidarité et de prise en compte de la parole des gens du voyage, AGV 35 exerce les missions suivantes :

- L'accompagnement social des familles des gens du voyage (celles qui ont une élection de domicile sur Rennes),
 - L'accès aux services sociaux, socio-culturels et socio-éducatifs des enfants, jeunes et familles des gens du voyage,
 - L'accompagnement à la scolarisation des enfants des gens du voyage,
 - L'accès aux droits, la médiation entre les collectivités locales, leurs représentants et les gens du voyage,
 - L'accompagnement des collectivités locales et leurs représentants dans la création et le fonctionnement des aires d'accueil.
-

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Le projet du centre social s'appuie sur :

✂ **La loi du 5 juillet 2000 :**

Son objectif général est de « *définir un équilibre satisfaisant entre, d'une part, la liberté constitutionnelle d'aller et venir et l'aspiration des gens du voyage à pouvoir stationner dans des conditions décentes, et, d'autre part, le souci des élus locaux d'éviter des installations illicites qui occasionnent des difficultés de coexistence avec leurs administrés* ».

Elle prévoit que les aires d'accueil, qui ont pour vocation d'accueillir des familles vivant en caravane, soient situées au sein ou à proximité des zones urbaines afin de permettre un accès aisé aux différents services urbains, notamment sanitaires, sociaux et scolaires.

Elle vise également à assurer un accès à l'accompagnement social et à la scolarisation. L'article 1er-II dispose ainsi, concernant les familles stationnant sur les aires, que le schéma départemental d'accueil des gens du voyage « *définit la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage qui les fréquentent* ». Selon la circulaire d'application n° 2001-49 du 5 juillet 2001, l'évaluation des besoins doit inclure l'étude « *des actions socio-éducatives à mener auprès des gens du voyage, pouvant contribuer à favoriser la pré-scolarisation et la scolarisation des enfants, l'alphabétisation des adultes* ».

Dans le prolongement de la loi du 5 juillet 2000, la circulaire n° 2002-101 du 25 avril 2002 relative à la scolarisation des enfants du voyage et des familles non sédentaires a rappelé que « *les enfants de parents non sédentaires sont, comme les autres enfants, soumis à l'obligation scolaire entre 6 et 16 ans. Ils ont droit à la scolarisation dans les mêmes conditions que les autres enfants, quelles que soient la durée et les modalités du stationnement, et dans le respect des mêmes règles, d'assiduité notamment. Le fait que la famille soit hébergée de manière transitoire sur le territoire d'une commune est sans incidence sur le droit à la scolarisation* ».

✂ **Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage dont les objectifs généraux sont :**

- Permettre une meilleure connaissance des populations
- Développer des solutions d'accueil diversifiées
- Équilibrer les capacités d'accueil sur le territoire départemental
- Développer les passerelles et les médiations permettant d'accéder au droit commun
- Assurer l'information, le soutien et la qualification des acteurs
- Permettre une meilleure reconnaissance citoyenne de cette population
- Soutenir les collectivités locales dans leurs efforts de gestion

✂ **Les missions du centre social définies dans la circulaire CNAF n°56 oct 95 :**

- Un équipement à vocation sociale globale, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale
- Un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle. Outils favorisant les rencontres et les échanges entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux
- Outil d'animation de la vie sociale, il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants
- Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices. Compte tenu de son action généraliste et innovante, concertée et négociée, il contribue au développement du partenariat.

✂ **la circulaire Cnaf n°196 juillet 98 relative à la prestation « animation collective familles » complémentaire pour les centres sociaux » dont les finalités et objectifs sont :**

- Renforcer les liens sociaux, familiaux, parentaux
- Faciliter l'autonomie et la citoyenneté, les solidarités et les initiatives locales

1- DIAGNOSTIC

Le diagnostic est basé sur les données collectées pendant les quatre dernières années de fonctionnement du GIP (2012/2015). Des temps de travail dédiés en interne ont été organisés avant de les partager et d'en échanger avec le Conseil d'Administration d'AGV 35 à l'occasion de quatre rencontres spécifiques.

QUI SONT LES VOYAGEURS ACCOMPAGNÉS PAR AGV 35 ?

Quelle définition des « gens du voyage » ?

La loi française interdit de classer la population en groupe ethnique. La définition administrative des « gens du voyage » est donc celle de personnes ayant pour habitation principale une habitation mobile, type camping car ou caravane. Le terme « gens du voyage » regroupe donc les tsiganes et yéniches non sédentarisés, ainsi que toute personne ayant un mode de vie nomade, les forains, et certains travailleurs saisonniers, pour l'essentiel.

La loi de 1969 définit une catégorie administrative de personnes n'ayant pas de domicile stable et vivant en « résidence mobile terrestre ».

Les personnes âgées de plus de 16 ans (...) dépourvues de domicile ou de résidence fixe depuis plus de six mois doivent, pour pouvoir circuler en France, être munies de l'un des titres de circulation (...) si elles logent de façon permanente dans un véhicule, une remorque ou tout autre abri mobile. (art 3 de la loi n°69-3 du 3 janvier 1969).

Les titres de circulation varient en fonction de l'activité et du niveau de revenu des personnes. En l'occurrence, **pour les détenteurs du livret de circulation, ce n'est ni l'activité ou l'itinérance qui définit la personne, mais le fait de n'avoir ni résidence ni domicile fixe et de loger en permanence dans un abri mobile.**

Par confusion, on parle de « gens du voyage » pour désigner les Tsiganes de France, mais aussi les yéniches, qui avaient une tradition nomade, mais qui sont, pour beaucoup, aujourd'hui sédentarisés. La quasi totalité des gens du voyage sont de citoyenneté française. Leur nombre est estimé autour de 400 000 personnes. Ce n'est pas tant la mobilité des personnes qui prime, que le mode de vie caractérisé par l'habitat en caravane.

« A moins d'introduire des critères ethniques qui n'ont pas lieu d'être en droit français, le législateur ne peut définir un statut des gens du voyage. Il faut donc rechercher les réponses aux questions juridiques posées par l'habitat caravane et la pratique de l'itinérance dans une multitude de textes et de jurisprudences, parfois mal harmonisés entre eux, qui ne visent pas spécifiquement les gens du voyage », remarque Fabien Dechavanne de la Halde (Haute autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité).

Une proposition de loi a été votée en première lecture à l'Assemblée Nationale en juin 2015. Le rapporteur, Dominique Raimbourg, député de Loire Atlantique a défendu l'**Abrogation loi de 1969** et la suppression « d'un statut marginalisant et discriminant ».

De fait, si la loi de 1969 est abrogée, il conviendra de ne pas réintroduire cette dénomination de « gens du voyage » dans l'intitulé et le corps de la loi mais de le remplacer par exemple par : « statut, accueil et habitat des personnes dont l'habitat permanent est constitué de résidences mobiles ».

La diversité de la population gens du voyage n'apparaît pas dans ce texte ; Il cible des gens du voyage circulants et plutôt grands circulants qui ne représentent qu'un très petit pourcentage des personnes dont l'habitat permanent est constitué de résidences mobiles.

La loi de 1969, tout en créant une forme de discrimination, procurait aux gens du voyage un statut identitaire que revendiquent aujourd'hui une partie d'entre eux et en particulier les grands circulants regroupés dans les mouvements à l'origine du grand passage. Mais encore une fois, ces personnes représentent un faible pourcentage de l'ensemble des voyageurs. Créé un nouveau statut serait réintroduire dans le droit français une catégorie administrative. Il nous semble important de sortir définitivement de cela en se référant non plus à une forme d'ethnicisation d'une population mais en se référant à un mode d'habitat. Il serait ainsi souhaitable que la PPL Raimbourg modifie l'Art.1 de la loi Besson du 5 juillet 2000: « Les communes participent à l'accueil et à l'habitat des personnes dont l'habitat permanent est constitué de résidences mobiles ». (Éléments d'analyse et de contexte relatifs à la proposition de loi n° 1610 relative au statut, à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage déposée à l'Assemblée Nationale - Rapporteur : Dominique RAIMBOURG)

Le dispositif d'accueil des « gens du voyage » en Ile-et-Vilaine :

- 41 aires d'accueil ouvertes sur les 43 inscrites au schéma (taux de réalisation : 95%)
- 14 aires ont un taux d'occupation annuel moyen supérieur à 80%, 4 ont un taux compris entre 60 et 80%, 11 entre 40 et 60%, 3 entre 20 et 40% et 3 inférieur à 20% (6 aires d'accueil n'ont pu fournir ce renseignement en 2015).
- 701 places (soit plus de 350 emplacements familles) sur les 733 inscrites au schéma
- 6 aires de grands passages en mesure d'accueillir des groupes de 50 à 200 caravanes pendant la période estivale (taux de réalisation : 100%)
- En 2014, ce sont plus de 400 ménages (soit plus de 700 personnes différentes) qui ont été accueillis dans le cadre des accompagnements individuels assurés par AGV 35 (auxquels il faut ajouter ceux accueillis dans le cadre du droit commun par les partenaires du département).

La réalité des « voyageurs » accompagnés par AGV 35 entre 2012 et 2015 :

1- Les familles accompagnées par AGV 35 :

- Les personnes faisant une demande de logement sur Rennes Métropole dans le cadre d'une mesure ASL mandatée par Rennes Métropole.
- Les personnes faisant l'objet d'une prescription par les ALI de Rennes et Rennes Métropole dans le cadre de leur accompagnement RSA (création, maintien de l'activité, développement de leur autonomie dans la gestion de leur entreprise, emploi et formation)
- Les personnes ayant une élection de domicile à Rennes et qui, compte tenu de leur concentration sur Rennes Métropole, bénéficient d'un accompagnement social, type « accueil polyvalent » des CDAS.
- Les personnes qui se définissent comme « Gens du voyage » en dehors de toute prescription ou de critères administratifs (celles ayant eu un mode de vie itinérant dans le passé ou de culture tsigane)
- Les personnes identifiées comme gens du voyage par les partenaires qui les reçoivent et qui les renvoient vers AGV 35 sans aucune vérification de critères administratifs (titre de circulation) ou contextuels (vie en logement, vie sur terrain privé familial notamment). C'est essentiellement vrai sur Rennes Métropole où les partenaires ont identifié AGV35 comme une ressource d'accompagnement et d'accès aux droits sur les problématiques de santé, de scolarité, de jeunesse, d'accompagnement social, d'insertion professionnelle, etc.

2- Synthèse des constats sur les voyageurs accompagnés en 2014 : analyse des questionnaires et coordinateurs des projets sociaux du département et des professionnels d'AGV 35

Nb : cette réalité constatée n'est évidemment que le reflet des voyageurs rencontrés par les partenaires et AGV 35, donc les plus en demande, les plus précarisés (pour l'illustrer, 719 EDD ont été réalisées par le CCAS de Rennes en 2014 et 621 personnes reçues au moins une fois ont été comptabilisées par les assistantes sociales d'AGV35 la même année).

Autonomie : L'illettrisme reste important. Les personnes accueillies manquent d'autonomie dans les démarches administratives, ce qui peut entraîner des ruptures de droits, et qui nécessite donc un fort besoin d'accompagnement. Leur méconnaissance des lois et réglementations, du système économique et social, leur incompréhension des logiques administratives entraîne une certaine méfiance vis à vis des institutions. Les obligations administratives spécifiques (livret, EDD, boîte postale, commune de rattachement...) apparaissent complexes et contraignantes pour les familles et rendent souvent indispensable l'accompagnement dans le cadre de leur accès aux droits.

Différence et méconnaissance : Les peurs et préjugés négatifs à l'égard des gens du voyage rendent parfois difficile l'écoute et la prise en compte des demandes à l'extérieur des services spécialisés. La méconnaissance par les institutions des particularités des gens du voyage peut également se traduire par une certaine méfiance de certains professionnels qui ne mesurent pas toujours les difficultés exprimées par les voyageurs. Le rapport au temps (saisonnalité, difficulté de projection ou de prévision) peut constituer un frein dans le cadre des accompagnements mis en œuvre. Leurs peurs peuvent les amener à mettre une pression (téléphonique souvent) forte sur les professionnels de l'accompagnement et la

gestion des demandes toujours estimées « urgentes » par les familles en est rendue difficile. De nombreuses difficultés dans les accompagnements sont liées à l'habitat caravane et la mobilité. De nombreux voyageurs sont également victimes de discriminations dans leur quotidien. Il arrive encore que les secours d'urgence ou certains professionnels de soins à domicile refusent ou rechignent à intervenir sur les terrains en dehors de la présence des gestionnaires. Les gens du voyage doivent souvent gérer un conflit de loyauté entre leurs valeurs et certaines obligations (primauté des regroupements familiaux par exemple).

Scolarité : La scolarisation reste difficile, irrégulière et nécessite des adaptations pédagogiques et un suivi important au niveau de tous les partenaires concernés.

Précarité : Les familles sont nombreuses à être bénéficiaires du RSA. Celles qui sollicitent aides et accompagnement manquent de travail, de ressources. Nombreuses sont celles qui peu à peu tombent dans l'isolement et la fragilité. La plupart des assurances refusent d'assurer les caravanes et celles qui acceptent le font à tarifs bien supérieurs à ceux pratiqués pour les sédentaires. Les conditions de vie sur les aires d'accueil sont difficiles et accentuent parfois la précarité (stress, insécurité, effets sur la santé). Les difficultés sociales rencontrées par certaines familles sur les aires d'accueil peuvent aboutir au non respect du règlement intérieur et rendre la vie sur l'aire plus difficile encore. L'accumulation de problèmes rencontrés au quotidien fragilise de nombreuses familles en Ille-et-Vilaine.

Habitat et itinérance : Les stationnements illicites n'ont pas disparus avec la création des aires inscrites au schéma. Leur gestion reste complexe (attentes fortes et opposées des élus et des voyageurs). La caravane est reconnue comme de l'habitat mais n'est toujours pas considérée comme un logement (APL, FSL sur les aires). La cohabitation est parfois difficile sur les mêmes équipements, entre les voyageurs ancrés sur le territoire et ceux de passage.

A- ÉVOLUTIONS CONCERNANT LES GENS DU VOYAGE DEPUIS 2012

Les constats :

En Ille-et-Vilaine, les aires d'accueil sont nombreuses et bien équipées. Elles sont néanmoins occupées pour une part importante, par des familles semi-sédentarisées qui restent plusieurs mois sur ces équipements et réclament davantage de confort. Le stationnement durable de ces familles sur les aires ne leur permet pas pour autant d'accéder aux aides liées au logement (la caravane est reconnue comme de l'Habitat par la loi de 2000, mais pas comme un Logement) comme l'APL ou le FSL.

Par ailleurs, les terrains privés en zone agricole ou naturelle sont nombreux et posent de grandes difficultés aux communes concernées. L'absence d'offre et le manque de projets d'habitat social adapté peuvent expliquer ces constats.

Les professionnels d'AGV 35 ont perçu peu d'évolution, la principale cause des difficultés des familles restant l'illettrisme. En effet, cela a des conséquences directes ou indirectes sur leur inclusion et notamment leurs rapports aux différentes administrations et services de droit commun. Cela a pour effet de créer une dépendance au service social.

La précarité reste élevée (nombre de bénéficiaires du RSA, nombre de demandes d'aides financières, problème de santé, manque d'autonomie, etc.) dans la plupart des familles suivies. Celles qui essaient de s'en sortir en créant une activité, ont de plus en plus de mal à dégager des revenus « satisfaisants ».

Depuis l'interdiction pour les gens du voyage d'accéder aux déchetteries de Rennes Métropole notamment, il y a une grosse baisse d'activité des voyageurs entrepreneurs qui travaillent dans la récupération des métaux. Les activités de vente sur les marchés sont également rendues difficiles du fait de la crise économique.

Cependant on note une augmentation de la légalisation des activités des travailleurs indépendants auto entrepreneur depuis 2009, puis grâce au statut micro-entreprise depuis 2015. Des solutions d'accueil ou de formation adaptées au public dans le cadre de l'insertion professionnelle se développent (Groupe solidarité emploi et Formation Passerelle sur Rennes ; ateliers des savoir fondamentaux du CLPS sur Rennes et Fougères), là où ces actions peuvent compter sur une présence importante des voyageurs pour fonctionner.

L'emploi salarié peut apparaître comme un recours pour combler la baisse d'activité des voyageurs entrepreneurs, mais cela reste exceptionnel dans le contexte économique actuel. Certaines femmes de 40 ans et plus peuvent également trouver dans un emploi salarié un moyen de trouver un complément de revenu (moins de contraintes familiales, recherche

d'occupation). Dans le cadre de leur recherche d'emploi, la difficulté principale reste l'absence de diplômes, de qualifications et d'expériences professionnelles.

L'UDAF (pour les personnes n'ayant pas d'élection de domicile sur Rennes), et le CCAS de Rennes ont mis en place un dispositif micro-crédit qui apporte un soutien (3000€ maximum) aux familles exclues du crédit classique. Ce dispositif peut être sollicité pour faire face à certaines dépenses liées à l'habitat et à l'itinérance (fourgons par exemple).

Certaines familles prennent conscience de l'utilité de la maîtrise de la lecture écriture dans notre société actuelle (emploi, vie quotidienne, dématérialisation des documents et procédures administratives).

L'école prend une place plus importante, des demandes de soutien scolaire primaire et CNED se multiplient et nous notons une légère augmentation des inscriptions au collège (suite aux refus CNED liés à une étude au cas par cas des demandes depuis 2014) sur le département.

Les enjeux qui en découlent :

Sur toute les thématiques, l'accès aux droits s'impose comme le moyen qui permet d'agir contre la précarisation des familles. Avec comme ressource les projets sociaux des aires sur le département, il est important d'appuyer les professionnels de l'accompagnement en les informant des réalités des « gens du voyage et en les accompagnant dans la gestion des situations souvent complexes. Il est également indispensable de coordonner et d'harmoniser les modalités d'accueil et d'accompagnement des voyageurs par les partenaires sur le département.

En matière d'habitat :

→ Comme le préconise le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, il est désormais essentiel de diversifier l'offre d'habitat en direction des gens du voyage avec une proposition de terrain familiaux ou d'habitat spécifiquement adapté aux gens du voyage (de l'habitat mixte bâti et caravanes). A l'instar de ce que Rennes Métropole vient de faire dans le cadre de la réécriture de son Plan Local de l'Habitat, il faudrait chiffrer par EPCI les besoins à inscrire dans le schéma 2017/2023.

→ Une réflexion (en lien avec la commission consultative et le comité de pilotage du schéma) pourrait être engagée sur la possibilité, pour les collectivités disposant d'aires d'accueil ou à réhabiliter, de transformer ces équipements en habitat adapté (coût moindre pour les communes et gestion par les bailleurs sociaux) lorsqu'elles ne sont pas ou plus utilisées en équipements répondant au besoin de familles de passage.

→ En matière d'habitat privé, il faudra étudier au cas par cas ces situations et rechercher des voies de règlement sur la base de volontés tant du côté des élus que des voyageurs. Il semble par ailleurs nécessaire d'élaborer un guide à l'attention des élus et des gens du voyage sur cet aspect (règles d'urbanisme, les PLU et l'installation de résidences mobiles, la gestion de ces situations, les partenaires compétents, etc.)

En matière de scolarisation :

→ Accompagner les familles vers le système éducatif et favoriser le suivi des enfants (l'accompagnement scolaire, y compris ceux inscrits au CNED).

→ Sensibiliser et informer les équipes enseignantes sur l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage

→ Renforcer le partenariat et la coordination entre les acteurs (mise en place de protocoles locaux de scolarisation).

En matière de santé :

→ Agir sur les déterminants sociaux de la santé (inégalités, logement, travail et discriminations).

→ Sensibiliser et informer les professionnels de santé sur les réalités et besoins des gens du voyage (suivi des soins et de la prévention, de la médiation santé sur chaque territoire et dans chaque institution).

→ Développer des interventions du personnel soignant PMI sur les terrains du département.

→ Renforcer la connaissance sur l'état de santé des gens du voyage par territoire en les intégrant aux réseaux de santé existants.

En matière d'insertion professionnelle :

- Sensibiliser les partenaires et les administrations en agissant contre l'illettrisme et en développant les offres de formation en lecture-écriture.
- Favoriser l'accès aux formations professionnelles en mettant en avant le savoir-faire des voyageurs.
- Accompagner les entrepreneurs au moment de la création, pour le maintien de l'activité et dans la durée.

B- LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Certains partenaires peu appelés à traiter de questions liées aux gens du voyage perçoivent ces accompagnements comme spécifiques et complexes. Connaissant l'existence du GIP , cela peut les amener à penser que c'est AGV 35 le plus légitime à assurer ces accompagnements. AGV35 apparaît alors davantage comme une solution que comme un appui.

La mise en œuvre des projets sociaux des aires de Rennes Métropole confiée à AGV 35 est rendue difficile sur certaines communes de moins en moins impliquées dans l'accueil des gens du voyage. Le GIP a besoin de la commune pour travailler à la mobilisation et à la coordination des partenaires autour de l'aire et de son projet social.

Les réorganisations de l'accueil du public des institutions notamment la CAF, la CPAM, le RSI, l'URSSAF, Pôle Emploi ou la CARSAT offrent moins de possibilités de contact direct pour le public. Les appels téléphoniques sont traités par des plates-formes, ce qui complique la compréhension et le traitement des dossiers, et ce qui reporte la pression et la demande sur les interlocuteurs au contact des familles au quotidien (gestionnaires et intervenants sociaux).

De manière générale, la relation de confiance avec les partenaires est déterminante dans le traitement des dossiers ...

Les partenaires, et notamment ceux au contact direct des familles (les gestionnaires et coordonnateurs des projets sociaux des aires, les enseignants, les professionnels de l'insertion, etc.) sur le département, expriment une demande de partage et d'information sur les pratiques professionnelles.

2- LE CONTRAT DE PROJET 2016

Le public : Indépendamment du statut administratif « Gens du voyage » qui pourrait être amené à disparaître dans les prochaines années, AGV 35 est un service qui devra donc répondre à des besoins de personnes ayant un mode de vie et/ou des particularités cumulées qui rendent « nécessaire » un accompagnement spécifique :

- la caravane en mode d'habitat
- une élection de domicile

La vocation : Contribuer à l'inclusion et à l'autonomie des personnes ayant une élection de domicile et vivant en caravane.

Les ambitions : Être un acteur de la cohésion sociale et de l'accès aux droits des « gens du voyage », le référent et la ressource sur « les gens du voyage » en Ille-et-Vilaine, un outil de la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Les principes de fonctionnement :
Pluridisciplinarité de l'équipe
Complémentarité avec les partenaires

Les modalités de pilotage du projet :
Comité de pilotage (CA/équipe) annuel
Tableau de bord

A- ORIENTATIONS PRIORITAIRES

PRIORITE 1 : LA SCOLARISATION	La problématique	Les principaux problèmes observés	<ul style="list-style-type: none"> → La maîtrise de la lecture et de l'écriture est devenue plus que jamais indispensable dans notre société pour s'y intégrer. → L'illettrisme est une des principales causes identifiées des difficultés des ménages de gens du voyage (santé, insertion sociale et professionnelle, vie quotidienne, procédures administratives et dématérialisation des documents, etc.). → Cela crée une fragilité et une certaine dépendance aux services sociaux et à l'accompagnement en général. → Remontées des terrains de nombreuses situations de non scolarisation ou d'absentéisme des enfants en Ille et Vilaine. → Constats d'une image pas toujours positive de l'école pour les parents voyageurs. → Absence de connaissance des enfants scolarisables sur les stationnements en dehors des aires d'accueil gérées.
		La nature des changements que l'on veut contribuer à produire	<ul style="list-style-type: none"> → Agir pour une meilleure prise de conscience des parents de l'importance de la scolarisation de leurs enfants → Agir pour éviter aux enfants de se retrouver en situation d'illettrisme une fois devenus adultes.
	L'action	Les objectifs généraux	→ Contribuer à aider les enfants et les jeunes adultes à l'entrée dans le monde professionnel et faciliter leur intégration sociale, leur autonomie.
		Les objectifs en termes de résultats directs et concrets	→ Aborder et traiter la question de la scolarisation à chacun des niveaux d'intervention et dans le cadre de chacune des missions du GIP AGV 35.
		Les actions qui vont permettre d'atteindre les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser les familles dans le cadre des accompagnements individuels sur Rennes et sur l'ensemble du département ; resituer l'accompagnement dans la perspective de la scolarisation. → Mise en place de protocoles de scolarisation sur chaque commune disposant d'une aire d'accueil. → Donner des outils de sensibilisation à la scolarisation aux acteurs de l'accompagnement individuels du département et sensibiliser les partenaires. → Développer des actions d'accompagnement scolaire sur Rennes. → Encourager et accompagner le développement d'actions d'accompagnement scolaire sur le département dans le cadre des projets sociaux des aires (en fonction des besoins identifiés) → Contribuer au lien des familles vers et avec les institutions scolaires → Faciliter le dialogue entre les familles et les partenaires. → Accompagnement des jeunes pour une ouverture socio-éducative → Coordonner et organiser l'appui des enfants inscrits au CNED → Aider à recenser les enfants scolarisables sur les stationnements en dehors des aires d'accueil (grands passages, stationnements illicites notamment)
	Bilan et évaluation	Les indicateurs de bilan (actions réalisées ; objectifs de ces actions atteints ? Orientations respectées?)	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre et importance des actions réalisées par AGV 35 → Nombre de ménages et d'enfants rencontrés dans le cadre des actions → Apports visibles (outils, productions, etc.) → Nombre de protocoles de scolarisation mis en place → Nature et qualité des échanges dans le cadre des actions
Les indicateurs d'évaluation (en référence à la problématique initiale)		<ul style="list-style-type: none"> → Augmentation de la fréquentation scolaire → Diminution de la non scolarisation des enfants stationnant en dehors des aires, de l'absentéisme des enfants stationnant sur les aires → Amélioration de l'image de l'école 	

PRIORITE 2 : LA PARTICIPATION DES VOYAGEURS

La problématique	Les principaux problèmes observés	<p>Comme l'avaient très bien identifié en 2014 la fédération nationale des associations solidaires d'actions avec les tsiganes et les gens du voyage (FNASAT) et la Fédération des Centres Sociaux de France à l'occasion de leurs travaux conjoints sur ce sujet, la dynamique participative des gens du voyage est parfois rendue difficile.</p> <p>→ La qualité d'habitants des gens du voyage est souvent remise en question, même s'ils stationnent parfois depuis des décennies sur leur territoire d'encrage.</p> <p>→ Il est par ailleurs impossible pour une personne du Voyage de parler au nom de plusieurs familles. Les gens du voyage parlent pour eux-mêmes, pour leur famille. Jamais pour « les » Voyageurs.</p> <p>→ Cette catégorie même de <i>voyageurs</i> masque une grande diversité de situations sociales et familiales. Même si les familles coexistent parfois sur les terrains d'accueil elles ne constituent pas une communauté de destin ni un collectif homogène et pacifié. Il y a, de plus, un enjeu de loyauté et de légitimité d'appartenance au monde du Voyage que les personnes ne peuvent se risquer à compromettre en négociant au nom des autres auprès des institutions ; le risque serait grand, dans leurs représentations, de se voir contester leur appartenance identitaire.</p> <p>→ Un autre niveau de difficultés réside dans les modalités mêmes de participation proposées. Ainsi, les espaces tels que les comités d'usagers, les comités de pilotage des projets ou autres groupes de travail sont très peu investis par les gens du voyage sollicités en ce sens. Ils supposent en effet des modalités de temporalité, d'organisation et d'engagement à moyen terme très éloignées de celles des Voyageurs. Ils supposent aussi d'être ouverts à des codes sociaux et des modes d'expression qui peuvent être décalés de leurs habitudes, notamment autour de l'écrit. Ce sont là autant de freins à une réelle et pleine participation.</p> <p>La difficulté rencontrée par les acteurs sociaux cette fois, consiste à préciser ce qui est entendu par <i>participation</i>. Pour une très grande majorité de personnes la participation à une activité, fût-elle ponctuelle, est un résultat plus que significatif, parfois la résultante d'un long travail de proximité avec la famille. Et il n'est pas simple pour une équipe d'obtenir une implication des usagers « voyageurs » aux niveaux supérieurs de participation tels qu'ils sont précisés dans la circulaire d'animation de la vie sociale de juin 2012. Les 5 niveaux d'engagement – présence/consommation, information/consultation, contribution à un projet, prise de responsabilité, contribution au processus de décision – devraient faire l'objet de mises en œuvre et de modalités d'évaluation adaptées aux publics et situations en présence.</p>
	La nature des changements que l'on veut contribuer à produire	<p>Pour autant les gens du voyage savent faire valoir leurs besoins, leurs attentes et partager des perspectives en matière de vie sociale. Ils le font dans les temps de rencontre informels ou encore lors d'événements attachés à leur vie quotidienne. Or, ces expressions ne sont qu'exceptionnellement prises en compte. Le sentiment de ne jamais être entendu se renforce inévitablement. La participation contributive des familles suppose donc que les acteurs sociaux sachent inventer, explorer d'autres modalités, plurielles, mouvantes, permettant d'acter la contribution des gens du voyage sur les actions et projets les concernant. Les Voyageurs comme les autres populations disposent d'une réelle expertise sur leurs réalités et d'une réflexion prospective quant à leurs conditions de vie sur les territoires qu'ils investissent.</p>
L'action	Les objectifs généraux	<p>→ Contribuer à rendre leur qualité d'habitants aux gens du voyage sur leur territoire d'ancrage.</p> <p>→ rendre visibles et audibles les contributions, quelles qu'elles soient, des voyageurs</p>
	Les objectifs en termes de résultats directs et concrets	<p>→ Initier et/ou accompagner toutes les démarches d'animation favorisant l'expression des gens du voyage</p>
	Les actions qui vont permettre d'atteindre les objectifs	<p>→ La mise en place du « comité consultatif » prévu dans les instances de pilotage d'AGV 35 (avec la participation de voyageurs volontaires)</p> <p>→ Les réunions des usagers des aires</p> <p>→ Les actions culturelles locales, les journées d'actions pour lesquelles il sera possible de faire un lien et de mobiliser des voyageurs</p> <p>→ La commission consultative des gens du voyage</p>
Bilan et évaluation	Les indicateurs de bilan	<p>→ Nombre et importance des actions réalisées par AGV 35</p> <p>→ Nombre et importance des actions réalisées par les voyageurs ou les partenaires permettant l'expression des familles du voyage</p> <p>→ Nombre de ménages et d'enfants rencontrés dans le cadre des actions</p> <p>→ Apports visibles (outils, productions, etc.)</p> <p>→ Nature et qualité des échanges dans le cadre des actions</p>
	Les indicateurs d'évaluation	<p>→ Apports visibles (productions des voyageurs ou auxquelles les voyageurs ont contribué)</p> <p>→ Apports écrits (rapports, bilans, comptes rendus, etc.)</p> <p>→ Nombre de représentants aux instances de suivi du schéma ou du CA du GIP</p>

B- LES MISSIONS GENERALES DU GIP AGV35

Le GIP AGV 35 est l'outil de mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine dont l'objectif général est de faciliter l'intégration sur le territoire des familles dont l'habitat principal est la caravane.

AGV 35 est un GIP dont les activités en proximité (sur le terrain) permettent de participer à renforcer la cohésion sociale entre gens du voyage et sédentaires, et de renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité.

L'ensemble de l'équipe du GIP AGV35 intervient pour faciliter les relations ou la compréhension entre les différents acteurs sédentaires et les familles du voyage dans tous les domaines par des actions d'informations, de sensibilisation, de médiation et d'accompagnement. Elle apparaît comme une mission transversale assurée au quotidien par les agents d'AGV35.

Quatre grandes missions découlent ainsi de cet objectif : l'accompagnement social conventionné, l'accompagnement de l'habitat et de l'itinérance, l'accompagnement médico-socio-éducatif, et la coordination du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

L'accompagnement social conventionné

Les familles de gens du voyage peuvent circuler en fonction de leurs activités professionnelles et de leurs attaches territoriales. Les voyageurs peuvent également choisir leur lieu d'élection de domicile en fonction de ces mêmes critères. La ville de Rennes concentre l'essentiel des élections de domicile sur le département (719 sur un total départemental d'environ 800 en 2014 – chiffres recueillis auprès des CCAS de Rennes, St Malo, Redon et Fougères).

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage indique que « *si l'accès au droit commun constitue l'objectif à atteindre, il nécessite (...) des adaptations des modes d'accueil et de prise en charge* ». AGV 35 a donc en charge d'organiser l'accueil et/ou l'accompagnement des familles vivant en caravane et ayant une élection de domicile sur Rennes ou souhaitant en avoir une.

AGV 35 propose ainsi, sur Rennes Métropole, un service de proximité et d'écoute qui intervient dans les domaines de l'enfance, la famille, le logement, l'insertion professionnelle, la santé, le handicap au quotidien et la perte d'autonomie liée à l'âge. Sa mission est de lutter contre les inégalités, les préjugés, et de venir en aide aux personnes en difficultés, qu'elles soient d'ordre familiales, économiques, sociales ou médicales, en lien avec les CDAS compétents en fonction du lieu de stationnement des personnes accompagnées. Deux assistantes du service social, une conseillère en économie sociale et familiale, une infirmière, un chargé de mission insertion professionnelle, reçoivent sur place ou lors de leurs permanences (aires d'accueil, CDAS, CCAS), ou se déplacent à la caravane, selon les besoins.

Sur le reste du département, cette équipe ne peut assurer le suivi des gens du voyage, mais propose un appui technique aux professionnels en charge de leur accompagnement.

L'accompagnement de l'Habitat caravane et de l'itinérance

L'habitat des gens du voyage se caractérise essentiellement par la caravane et son itinérance réelle ou potentielle.

AGV 35 ne se substitue pas aux différents acteurs impliqués en la matière. Il se positionne donc comme un «partenaire» de proximité, de terrain, pour les élus et professionnels mais aussi pour les gens du voyage, comme un appui technique pour les différents acteurs concernés : les gens du voyage, les élus, les techniciens, les partenaires.

A ce titre, AGV 35 est en mesure d'apporter un appui en matière de diagnostic, d'accompagnement, d'information, de coordination et de proposition sur tous les champs de l'habitat caravane et de l'itinérance : les aires d'accueil, les terrains soupapes, les aires de grands passages, les terrains privés de gens du voyage, l'habitat adapté, les terrains familiaux locatifs, ou enfin les stationnements illicites.

L'accompagnement médico-socio-éducatif

L'animation médico-socio-éducative englobe un large éventail d'activités (sociales, culturelles, éducatives notamment) effectuées avec, pour et, dans la mesure du possible, par les personnes dans le cadre de l'apprentissage non formel.

Son objectif est d'encourager le développement personnel, l'autonomie, l'initiative et la participation à la société pour y trouver sa place en tant que citoyen.

AGV 35 intervient à plusieurs niveaux dans ce domaine : les accompagnements individuels sur Rennes métropole (scolarisation, jeunesse, santé, et l'accès aux droits en général); l'appui des collectivités sur les projets sociaux des aires (développés sur chaque territoire comptant une aire d'accueil et en lien avec l'action sociale , ils contribueront à l'objectif de cette mission); l'information et de la sensibilisation auprès des partenaires, des gens du voyage et du grand public.

La coordination du schéma départemental des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a pour objectif général de faciliter l'intégration des familles sur le territoire. Étant donné que cette intégration passe par le traitement de problématiques impliquant une multitude de partenaires (ceux de l'insertion sociale et professionnelle, de la santé, de la scolarisation, de l'accueil et de l'habitat, etc., et ce tant au niveau local qu'au niveau départemental), une des missions générales du GIP AGV35 consiste donc à coordonner les réflexions, les initiatives ou les actions de l'ensemble des acteurs (sur les mêmes thématiques ou en transversalité) pour atteindre leur but commun de faciliter l'intégration des gens du voyage avec la mise en œuvre des prescriptions du schéma. Faciliter l'harmonisation des pratiques, donner une vision d'ensemble du projet, accompagner dans les analyses et les réflexions, appuyer techniquement les partenaires dans le traitement des situations, organiser et animer les instances de suivi du schéma, tout cela constitue la base des interventions du GIP pour assurer cette mission.

C- LES MOYENS (RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIEL, PARTENARIAT)

Le Partenariat

Pour un maillage pertinent sur l'ensemble du territoire départemental, l'équipe doit constituer un ensemble de réseaux permettant de travailler sur toutes les problématiques familiales. Des lieux et formes de concertation existent (cellule d'appui avec le CCAS Villejean, réunion mensuelle avec le CDAS de Villejean, comités techniques des aires d'accueil, comité de pilotage Passerelle ou Unis Cité, réunion des coordinateurs des projets sociaux, etc.) et d'autres sont à trouver ou à relancer (réunion des gestionnaires, point avec les CDAS du département, avec la MDPH, avec les chambres consulaires, etc.). L'accès au droit commun doit rester l'objectif prioritaire à l'ensemble des actions menées avec :

Services de l'État (DDCSPP, Préfecture, Sous Préfectures, DDTM, Police et Gendarmerie, Inspection Académique, PJJ...)

Services du Département (CDAS, Agences départementales, services centralisés, MDPH)

Collectivités (élus, techniciens, mairies, services intercommunaux, CCAS, gestionnaires des aires, PAE et ERE, médiathèque et centres culturels, maisons de quartier)

Associations de voyageurs (ASNIT, Diférence, France liberté voyage, ANGVC, AGP)

Associations caritatives (Croix Rouge, Secours Catholique, Épicerie sociale, Fondation Abbé Pierre)

Partenaires de la santé (professionnels de santé libéraux, ARS, CHU, IFSI, CPAM, EPHAD, Mutuelles...)

Partenaires de la formation (Région Bretagne, ASKORIA, PRISME, IUT...)

Partenaires de l'Habitat (CLH Rennes Métropole, bailleurs sociaux, structures mandatées ASL, AIVS, foyers d'hébergement, AUDIAR)

Partenaires de la scolarisation (établissements scolaires, Réussite Éducative, Ligue de l'enseignement, Unis Cité...)

Partenaires de l'accompagnement social (CAF, APASE, SAFED, ASFAD, CARSAT, RSI, Assurances, SPIP, Avocats, Centres sociaux, UDAF...)

Partenaires de l'insertion professionnelle (Mission locale, Pôle Emploi, GRETA, Chambres consulaires, URSSAF, RAM, Entreprises d'insertion, ADIE...)

Autres partenaires (Banque de France, Banques, Huissiers, Tribunaux, Trésor Public, etc.)

Les ressources humaines

12,5 équivalents temps pleins

13 postes :

- Un Directeur
- Une Assistante administrative et comptable
- Une Secrétaire d'accueil
- Une Chargée de mission suivi du schéma
- Une Chargée de mission développement social
- Un Chargé de mission médiation et développement
- Deux Assistantes de service social
- Un Chargé de mission insertion professionnelle
- Une Conseillère en économie sociale et familiale
- Une Infirmière
- Une Chargée de mission scolarité
- Un Chargé de mission jeunesse

Les instances de pilotage

Le Conseil d'Administration (deux rencontres par an au moins) : orientations, échanges et décisions

- 3 membres représentant le Conseil Départemental dont le(a) Président(e) du GIP
- 2 membres représentants Rennes Métropole dont le(a) Vice Président(e) du GIP
- 2 membres représentants la CAF 35 –
- 1 membre représentant la Préfecture d'Ille-et-Vilaine –

Le Bureau (deux rencontres par an au moins) : préparation et validation de l'ordre du jour du CA

- Le(a) Président(e) d'AGV 35 (Conseil Départemental) –
- Le(a) Vice Président(e) (Rennes Métropole) –
- Un membre de CAF d'Ille et Vilaine) –
- Le membre de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine –

Le comité technique (six rencontres par an) : réflexions, proposition ordre du jour du CA, coordination technique des décisions du CA

- Un technicien du Conseil Départemental
- Un technicien de la CAF Ille et Vilaine
- Un technicien de Rennes Métropole
- Un technicien de l'État
- L'équipe d'AGV 35

Le comité consultatif (deux rencontres par an en préparation du CA) :

- des gens du voyage volontaires
- des personnes qualifiées volontaires

Locaux

Le siège du centre social se situe à Rennes, au 19 avenue Charles Tillon.

La nature de l'activité du centre social oblige la localisation d'une partie des interventions sur les terrains des gens du voyage. Pour ce faire, le centre social peut bénéficier de locaux mis à disposition par Rennes Métropole sur les terrains.

Communication

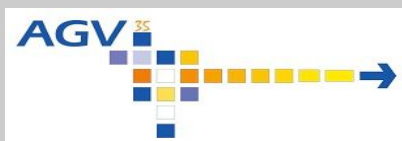
- Logo réalisé par le service communication de la CAF
- Plaquettes
- Site internet (lien avec ceux de la CAF, du Conseil Général, de la Préfecture et de Rennes Métropole)
- Lettre d'actualités du site d'AGV 35

Éléments d'évaluations

- Comptes rendus des instances de pilotage d'AGV 35
- Comptes rendus de la Commission consultative départementale
- Publications de l'Observatoire départemental
- Rapport d'activité annuel du GIP AGV 35
- Compte rendu et tableau de bord du comité de pilotage annuel du projet

D – LES BUDGETS

(projections 2017, 2018, et 2019)



19 AVENUE CHARLES TILLON
35000 RENNES

		prév	prév	prév	prév			prév	prév	prév	prév
charges		2016	2017	2018	2019	produits		2016	2017	2018	2019
60612	edf	3500	3535	3570	3605	Conseil Départemental		378163	381945	385765	389622
60616	carburant	3730	3770	3807	3845	Conseil Départemental ins.pro		23000	23000	23000	23000
60653	petit materiel	350	350	355	355	Conseil Départemental		8035	8035	8035	8035
60658	fourniture repro	3600	3635	3670	3710	Conseil Départemental ASL		20393	20393	20393	20393
606590	fourniture bureau	5000	5050	5100	5150			429591	433373	437193	441050
606800	matériel activités	13500	13635	13770	13910						
		29680	29975	30272	30575	Fonds Social Européen		23000	23000	23000	23000
6132	loyer (31705 loyer bureau)	32400	32725	33050	33380			23000	23000	23000	23000
6135	loc.mobilière	16050	16210	16370	16535	CAF subvention		70838	71547	72262	72985
614	charges locatives	8160	8240	8325	8405	CAF acc scola		7266	7338	7412	7486
6155	ent rep mob	1000	1000	1000	1000	CAF prestation de service		63975	64615	65260	65913
6156	contrat de maintenance	5950	6010	6070	6130	CAF dispositif passerelle		5000	5000	5000	5000
615	ent et rep locaux	3815	3855	3890	3930	CAF animation coll.famille		16053	16213	16375	16539
616	assurances	7120	7190	7260	7335			163132	164713	166309	167923
6182	documentation	1500	1500	1500	1500	Rennes Métropole		133000	135000	137000	138000
6185	Frais de colloque et sémin.	5680	6200	6200	6300			133000	135000	137000	138000
		81675	82930	83665	84515	Etat		20000	20000	20000	20000
6226	honoraires	4390	4430	4480	4520			20000	20000	20000	20000
6228	supervision	4500	4500	5000	5000	Rbt formation		3300	4800	4800	4800
6228	serv.ext.div.	11500	11615	11730	11850	Rbt formation		3300	4800	4800	4800
6251	déplacement	7000	7070	7140	7210	bain de bretagne (adhésion)		220	220	220	220
6256	mission réception	6000	6060	6120	6180	fougères (adhésion)		260	260	260	260
6263	affranchissement	1340	1350	1365	1380	guichen (adhésion)		180	180	180	180
62651	tel.portables	5200	8250	8330	8415	saint malo (adhésion)		280	280	280	280
6265	téléphones	5000				vitré communauté (adhésion)		590	590	590	590
627	services bancaires	1100	1100	1100	1100	janzé (adhésion)		180	180	180	180
6281	cotisations	4150	4190	4230	4275	louvigné (adhésion)		160	160	160	160
		50180	48565	49495	49930	melesse (adhésion)		150	150	150	150
631	impôts et taxes	400	400	400	400	com.com pays de redon (adhésion)		520	520	520	520
6311	taxes sur salaires	36675	37259	37817	38384	bretagne romantique (adhésion)		280	280	280	280
6317	taxes sur congés payés	45	45	45	45	dol de bretagne (adhésion)		180	180	180	180
6333	participation formation	8915	9048	9048	9183	com.com cotes d'émeraude (adhésion)		580	580	580	580
		46035	46752	47310	48012	cancale (adhésion)		180	180	180	180
6411	salaires	374578	380196	384321	387436	montauban de bretagne (adhésion)		180	180	180	180
6412	congés payés	500	500	500	500	chateaugiron (adhésion)		180	180	180	180
6491	prime et gratifications	3300	3335	3365	3400	liffre (adhésion)		180	180	180	180
6451	urssaf	137910	139912	142010	144140	Total adhesions des communes		4300	4300	4300	4300
64531	chorum et mutuelle	9190	9314	9453	9595	produits financiers		2000	2000	2000	2000
6453	ircantec	16180	16386	16631	16880	produits divers					
647	autres charges	11530	13000	13000	13000	reprises sur provisions					
6471	médecine du travail	1685	1365	1380	1390						
6488	charges soc.sur congés	200	200	200	200	TOTAL		778323	787186	794602	801073
		555073	564208	570860	576541						
658	charges diverses de gestion	0	0	0	0						
		0	0	0	0						
672	charges sur ex ant										
6811	dotat° aux amortissements	5680	4756	3000	1500						
68154	provision retraite	10000	10000	10000	10000						
68752	dotat° aux prov.except.										
		15680	14756	13000	11500						
TOTAL		778323	787186	794602	801073						

Un travail est à engager dès maintenant sur une implication financière plus importante des communes et/ou EPCI adhérents.

Mise en œuvre opérationnelle sur le Département

Accompagnement social conventionné

Les familles de gens du voyage circulent plus ou moins sur et en dehors du département, notamment en fonction de leurs activités professionnelles et de leurs attaches territoriales.

Les gens du voyage peuvent également choisir leur lieu d'élection de domicile en fonction de ces mêmes critères.

Les professionnels et les partenaires chargés de l'accompagnement des gens du voyage sur le département peuvent méconnaître les codes et les normes propres à la culture des gens du voyage et avoir besoin d'un appui technique pour accompagner ces familles.

AGV 35 peut, sur demande, apporter ses connaissances et l'appui technique aux professionnels des CDAS du département pour atteindre l'objectif général d'accueillir et d'accompagner les ménages de gens du voyage :

→ Appui technique des partenaires sur l'accompagnement social « polyvalent » (les travailleurs sociaux des CDAS, des CCAS, des associations caritatives, etc.)

→ Appui technique des partenaires sur l'accompagnement social lié au logement (les structures conventionnées pour les accompagnements ASL ou GLA, les CDAS, les CCAS, les bailleurs, etc.)

→ Appui technique des partenaires sur l'accompagnement des voyageurs entrepreneurs (les ALI des CDAS, les professionnels des structures mandatées par le Conseil Départemental pour accompagner les voyageurs entrepreneurs ou en recherche d'emploi, etc.).

L'appui technique des professionnels d'AGV 35 peut être réalisé par téléphone, par mail, ou sur site dans la structure demandeuse. La sollicitation peut être directe auprès des professionnels, ou s'exprimer dans le cadre des comités techniques des aires. Il ne s'agit pas pour AGV 35 d'accompagner le voyageur mais le professionnel. A la demande de la structure, l'appui technique peut se faire à l'occasion d'un rendez-vous avec le voyageur.

Accompagnement médico socio-éducatif

1- L'accompagnement individuel :

De la même manière que pour l'accompagnement social conventionné, les professionnels et les partenaires chargés de l'accompagnement des gens du voyage sur le département, en matière d'accompagnement médico socio éducatif, peuvent méconnaître les codes et les normes propres à la culture des gens du voyage. Ils peuvent par ailleurs avoir besoin d'un appui technique pour accompagner ces familles.

AGV 35 peut, sur demande, apporter ses connaissances et l'appui technique aux professionnels de l'ensemble des acteurs médico socio éducatifs du département pour atteindre l'objectif général d'accueillir et d'accompagner les ménages de gens du voyage :

La scolarisation

→ Mobilisation du partenariat local à l'échelle départementale dans la mise en place des protocoles de scolarisation (un protocole par commune disposant d'une aire d'accueil).

→ Sensibilisation des équipes éducatives : relais des éléments du schéma notamment.

→ Accompagnement dans la démarche de convention CNED pour les collèges demandeurs.

→ Participation à la mise en réseau des acteurs qui œuvrent en matière de scolarisation des enfants du voyage.

→ Participation visant à faciliter le dialogue entre les familles et avec les partenaires du système éducatif.

→ Coordination des arrivées et des déplacements des groupes.

→ Participation avec les partenaires à la conception et à la mise en œuvre des projets en matière de scolarisation (conventions CNED, accompagnement scolaire, réussite éducative, etc.).

La jeunesse

- Participation à la mise en réseau des acteurs socio éducatifs du département
- Appui technique des acteurs locaux de l'accompagnement et de l'aide à l'orientation des jeunes
- Appui technique des acteurs locaux de l'accompagnement individuel des jeunes pour une ouverture socio éducative

La santé

- Développement d'actions collectives de sensibilisation et d'information (dans le cadre des actions existantes des partenaires ou d'actions mises en place sur les aires en lien avec les projets sociaux)
- Appui technique des acteurs locaux sur les actions mises en place dans le cadre des alertes sanitaires (info familles, vérification des carnets de santé, etc.)
- Appui technique aux professionnels (CDAS, CCAS, médecin, etc.) et aux élus et techniciens du département en matière de santé des gens du voyage
- Participation avec les partenaires locaux à la conception et à la mise en œuvre d'actions en matière de prévention de la santé des gens du voyage (dans le cadre des projets sociaux des aires notamment)
- Participation à des actions d'information favorisant la connaissance des gens du voyage en matière de santé.

2- Les projets sociaux des aires :

Si Rennes Métropole concentre près de la moitié des aires du département sur son territoire, il n'en reste pas moins que 24 aires sont ouvertes et en fonctionnement hors de l'agglomération rennaise.

Ainsi, sur la base des prescriptions du schéma, et en lien avec les conventions ALT2 (aide à la gestion versée par la CAF) État/gestionnaires des aires, AGV 35 est en appui des collectivités sur le volet des projets sociaux des équipements d'accueil sur le département :

- Recueillir et exploiter les infos et propositions émanant des gens du voyage, et de tous les partenaires
- Accompagner l'émergence et la mise en œuvre des projets sociaux sur le département et mise en réseau des acteurs locaux
- Participer à l'organisation de la place des habitants des aires d'accueil
- Analyse stratégique et enjeux des projets sociaux des aires
- Impulser la mise en place au niveau départemental d'instances partenariales type réseau des coordinateurs des projets sociaux.
- Formaliser un lien entre la convention ALT2, la gestion des aires et les projets sociaux des territoires accueillants pour une harmonisation et une évaluation à minima sur l'ensemble du département (livret d'accueil, protocole de scolarisation, comité technique et bilan annuel).

3- L'information et la sensibilisation :

La population des gens du voyage, ses composantes culturelles, ses conditions de vie, restent mal connues et font souvent l'objet d'à priori qui peuvent nuire à leur intégration et une bonne prise en compte de leurs réalités dans le cadre des politiques publiques. Un des objectifs généraux du schéma départemental d'accueil des gens du voyage consiste à assurer l'information des acteurs concernés (partenaires, professionnels, grand public). Le centre social AGV35, outil de mise en œuvre du schéma et acteur de la cohésion sociale, assure ainsi cette mission générale d'information et de sensibilisation, tant en direction des acteurs et du grand public qu'en direction des gens du voyage eux-même.

- développer l'information concernant toutes les questions liées aux gens du voyage (centre de documentation, site Internet, etc.)
- intervenir auprès des acteurs de droit commun pour que les caractéristiques culturelles des gens du voyage soient moins un obstacle à leur prise en compte et leur suivi (illettrisme, itinérance réelle ou relative, prééminence de la famille, etc.)
- communiquer sur les possibilités d'interventions d'AGV 35, concevoir et proposer des interventions adaptées aux besoins des acteurs dans le cadre des projets sociaux
- initier et accompagner toutes les démarches d'animation, de sensibilisation favorisant la rencontre, les échanges entre gens du voyage et sédentaires (création et diffusion d'outils de communication -ex : expositions, campine, livrets, etc.-)
- s'impliquer dans les manifestations organisées par les partenaires, et coordonner et/ou soutenir les initiatives locales qui permettent une meilleure compréhension de part et d'autre.

Accompagnement de l'Habitat et de l'itinérance

Un des principaux objectifs de la loi du 5 juillet 2000 est de définir un équilibre satisfaisant entre, d'une part, la liberté constitutionnelle d'aller et venir et l'aspiration des gens du voyage à pouvoir stationner dans des conditions décentes, et, d'autre part, le souci des élus locaux d'éviter des installations illicites qui occasionnent des difficultés de coexistence avec leurs administrés.

La loi du 5 juillet 2000 prévoit que les équipements organisant le stationnement, qui ont vocation d'habitat, sont situées au sein ou à proximité des zones urbaines assurant ainsi un véritable accueil des familles potentiellement itinérantes.

AGV 35 est donc un outil ayant vocation à accompagner les communes et EPCI sur l'ensemble des questions liées à l'accueil des personnes ayant comme mode d'habitat la caravane liée ou non à l'itinérance. Pour ce faire, le GIP s'appuie sur différents outils : réunion de travail ; protocole d'intervention; diagnostics formalisés ; interventions sur les lieux de stationnements; procédures et conventions; actions de médiations (liens partenaires et voyageurs) ; comités techniques des aires (AGV 35 est un des acteurs de cette instance interpartenariale) ; bilans.

Des outils juridiques : loi du 5 juillet 2000 ; schéma départemental d'accueil des gens du voyage ; législation pénale et administrative ; droit de l'urbanisme ; droit commun en matière de scolarisation, d'accompagnement social, etc.

Sur aires d'accueil et les terrains soupapes

→ intervention et appui sur l'information (législation et schéma départemental), sur la création des équipements, sur la gestion (prévention, diagnostic, médiation), sur la coordination (harmonisation des pratiques et liens entre partenaires intervenants ou concernés) et sur l'animation du réseau des gestionnaires.

Sur les grands passages

→ intervention et appui sur l'information (législation et schéma départemental), sur la création des équipements, sur la gestion (prévention, diagnostic, médiation), sur la coordination (programmation régionale et départementale, harmonisation des pratiques et liens entre partenaires intervenants ou concernés) et sur l'animation des réunions de préparation et de bilan

Sur les terrains privés appartenant à des gens du voyage

→ intervention et appui sur l'information (législation et schéma départemental), accompagnement à la résolution (diagnostic, médiation, proposition), sur la coordination (liens entre partenaires et acteurs intervenants ou concernés)

Sur les projets d'habitat adapté spécifique ou de terrain familiaux locatifs

→ intervention et appui sur l'information (législation et schéma départemental), sur la création des équipements, sur la gestion (prévention, diagnostic, médiation), sur la coordination (harmonisation des pratiques et liens entre partenaires intervenants ou concernés).

Les stationnements illicites

→ intervention et appui sur l'information (législation et schéma départemental), sur l'appui à la gestion (prévention, diagnostic, médiation), sur la coordination (harmonisation des pratiques et liens entre partenaires et acteurs intervenants ou concernés).

Coordination de la mise en œuvre du schéma

Porté par l'objectif de faciliter l'intégration des gens du voyage, de faciliter l'harmonisation des pratiques sur l'agglomération, de donner une vision d'ensemble du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, d'accompagner dans l'analyse et les réflexions, AGV 35 est en appui des partenaires, élus et acteurs institutionnels chargés de la mise en œuvre des politiques départementales (PDALHPD, PDI, schéma départemental de domiciliation, commissions et autre instances départementales, etc.).

→ Organisation, préparation et animation des instances de suivi du schéma (groupes de travail, comité de pilotage du schéma et commission consultative départementale, etc.)

- Participation au développement, à l'alimentation et à l'animation de l'Observatoire départemental
- Prospection et recueil des expérimentations et réalisations pour alimenter les réflexions départementales en matière d'accueil des gens du voyage.
- Diffusion d'informations auprès des partenaires institutionnels et des professionnels sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage
- Recueil des éléments quantitatifs et qualitatifs sur chacune des thématiques mise en œuvre dans le cadre du schéma
- Traitement et suivi des demandes d'aide à la gestion (ALT2) des aires d'accueil (coordination entre les collectivités et les services de l'Etat, de la CAF, renouvellements, etc.)
- Révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (diagnostic, animation des groupes de travail, consultations, rédaction et diffusion)

Mise en œuvre opérationnelle sur Rennes Métropole

Accompagnement social conventionné

Dans le cadre de cette mission, l'accompagnement social polyvalent, l'accompagnement social lié au logement et l'accompagnement dans la création, le maintien de l'Entreprise, l'emploi et la formation ont été formalisés avec le Conseil Départemental (et l'Europe pour le dernier):

L'accompagnement social polyvalent.

Si AGV 35 est un service social spécialisé pour « un public », il constitue une plateforme de premier accueil et d'accompagnement qui s'appuie sur la définition des objectifs et des missions du CDAS.

Une fiche élaborée et validée par les services du Conseil Départemental formalise cet accompagnement ainsi que l'articulation et les interactions entre AGV 35 et les CDAS.

Deux assistantes sociales et une infirmière assurent la mission d'accueil des familles ayant une élection de domicile (EDD) sur Rennes dans le cadre de permanences (sur Gros Malhon), sur rendez-vous (CDAS Villejean) ou à la caravane, quel que soit le lieu de stationnement sur Rennes métropole.

Ces professionnelles, qui peuvent compter sur la ressource transversale que représente l'ensemble de l'équipe du GIP, font le lien avec le CDAS territorialement compétent et l'ensemble des partenaires institutionnels en fonction de leur demande et du lieu de stationnement des personnes accompagnées. Elles peuvent instruire des demandes d'allocations mensuelles au titre de l'ASE et les transmettre pour décision au responsable du CDAS correspondant au lieu de stationnement de la famille.

Pour les Informations Préoccupantes, AGV 35 ne dispose pas d'un mandat « protection de l'enfance ». Les CDAS restent « chefs de file » pour la qualification et le traitement des informations préoccupantes (« IP »). Un professionnel d'AGV 35 peut être associé à l'évaluation d'une IP dans le cadre d'un binôme avec un travailleur social du CDAS.

AGV 35 ne disposant pas des ressources d'un CDAS, le Conseil Départemental mettra en place (pour l'ensemble de l'équipe en charge de l'accompagnement social des familles) les moyens d'aider à la fluidité des relations entre CDAS et AGV 35 (points dans le cadre des comités techniques du GIP et remontées vers Conseil départemental et CDAS notamment), à aider à l'actualisation des connaissances (par internet, par des invitations à des interventions de tiers organisées par le Conseil Départemental par exemple), à permettre des échanges sur les métiers et les pratiques (réseau métiers du Conseil Départemental) et aux liens en terme d'appuis (lien conseiller technique du CDAS de Villejean une fois par mois + CAE et CAD sur tous les CDAS entre autres).

L'accompagnement social lié au logement.

Une convention entre le Conseil départemental et AGV 35 formalise cet accompagnement.

Une CESF assure l'accueil des familles ayant une EDD sur Rennes et Rennes Métropole sur rendez-vous, à la caravane ou chez les partenaires, quel que soit le lieu de stationnement sur Rennes métropole.

Son rôle se situe à plusieurs niveaux : l'expertise de la demande et conseil (diagnostic sur le projet) ; l'aide à la constitution d'un dossier de demande de logement et mise en relation avec les bailleurs sociaux ; mise en place du suivi pour une bonne intégration dans le logement et son environnement ; conseil et accompagnement des familles pour les demandes de logement d'urgence (en lien avec les assistantes sociales).

L'ASL a pour objectif de favoriser l'insertion sociale du ménage par une action éducative globale prenant comme levier d'action le logement. Cette mesure a pour finalité, à travers un projet d'insertion établi entre les acteurs sociaux (internes ou partenaires) et le ménage bénéficiaire, de permettre à celui-ci :

- de s'approprier et de respecter son logement et les parties communes
- d'utiliser l'énergie et les fluides de manière pertinente
- de gérer son budget et d'acquitter régulièrement son loyer et ses charges
- d'améliorer ou de créer de bonnes relations de voisinage
- d'accéder aux différents services environnants, publics et privés

AGV 35 s'engage ainsi à exercer une activité socio-éducative liée au logement auprès des ménages de gens du voyage dont le suivi est mandaté par la Commission Local de l'Habitat de Rennes Métropole. L'accompagnement de la famille débute dès l'expression par la famille du projet de sédentarisation (diagnostic, conseil et accompagnement dans la maturation du projet. AGV 35 est mandaté pour agir auprès des gens du voyage acceptant le principe de la contractualisation. L'acceptation du contrat par le ménage doit permettre d'élaborer avec les partenaires un projet logement compatible avec ses caractéristiques propres.

L'accompagnement social contractualisé repose sur l'approche globale des situations. Pendant la durée des mesures, la professionnelle d'AGV 35 devient l'interlocutrice principale du ménage, en coopération avec les autres intervenants.

L'accompagnement à la création, au maintien de l'activité, à la recherche d'emploi ou à la formation.

Une convention entre le Conseil départemental, l'Europe et AGV 35 formalise cet accompagnement.

Un chargé de mission insertion professionnelle assure la mission d'accueil des familles ayant une élection de domicile sur Rennes dans le cadre de permanence au CCAS, sur rendez-vous, à la caravane ou chez les partenaires, quel que soit le lieu de stationnement sur Rennes métropole.

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de l'objectif général du schéma qui consiste à «développer des passerelles et les médiations permettant d'accéder au droit commun», et dans sa déclinaison sur la thématique de l'insertion professionnelle : si l'accès au droit commun constitue l'objectif à atteindre, il nécessite souvent pour cette population l'établissement de passerelles, de médiations ainsi que des adaptations des modes d'accueil et de prise en charge.

Le constat général du schéma fait état que la population des gens du voyage souffre «d'inadaptation » du fait, entre autre, de cadres législatifs pénalisant fortement la rentabilité de ses activités (coût de l'entrepreneuriat : charges sociales, crédits, investissements en matériel homologué, assurances etc...) ou limitant de façon drastique leur pratique (réglementation concernant la récupération des déchets, et de professions telles que le porte à porte, le commerce ambulancier, le stockage et le transport de déchet, le ramonage, le désamiantage etc.). Leurs capacités d'adaptation se heurtent là à un obstacle incontournable : la maîtrise de la lecture et de l'écriture qui est la clef nécessaire pour la moindre démarche administrative avalisant l'exercice de ces professions qui, longtemps, pouvaient s'exercer sans autres formes de procédures. Les contrôles se renforçant, les gens du voyage se voient pressés de modifier profondément leur façon de vivre puisque toute démarche administrative, outre la connaissance de la lecture et de l'écriture,

implique également un lieu de réception du courrier (résidence fixe ou une élection de domicile).

Dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle lié au contrat d'engagement RSA, les voyageurs ayant une élection de domicile à Rennes, peuvent bénéficier de cet accompagnement sur prescription de leur animateur local d'insertion. Ainsi, la convention entre le Conseil Départemental, l'Europe et AGV 35 prévoit, chaque année, l'accompagnement de 20 personnes sur la création d'entreprise (enregistrement officiel par une chambre consulaire), 60 accompagnements d'entrepreneurs dans le maintien de leur activité (existence de l'entreprise à l'issue de l'année et de 3 rendez vous minium), 10 accompagnements vers l'autonomie (déclarations et suivis autonomes et vérifiés au 31 décembre de l'année), et 10 accompagnements sur l'accès à l'emploi ou la formation (démarrage effectif de l'emploi ou de la formation). En 2014, ce sont 132 personnes qui ont été accompagnées, dont 105 prescrites par les animateurs locaux d'insertion.

Accompagnement médico socio-éducatif

L'accompagnement individuel :

La scolarisation

AGV 35 a pour mission de participer à l'organisation de l'accompagnement vers la scolarité.

Il inscrit son action dans une dynamique de développement local en synergie avec les différents acteurs locaux qui œuvrent dans les domaines de l'action éducative :

→ Participation, avec l'Éducation nationale et les partenaires associés, à l'information, au recensement des inscriptions, à la prise en compte des arrivées d'élèves en cours d'année et à la sensibilisation des équipes éducatives.

→ Accompagnement des familles en matière de scolarisation à la demande des ménages ou suite à la décision d'instances compétentes (CAE, CAD, équipes éducatives) en lien avec les professionnels concernés du GIP.

→ Sensibilisation des équipes éducatives : informations, contexte familial, réunion de coordination des équipes enseignantes

→ Coordination d'une équipe de volontaires en service civique sur Rennes (aide aux devoirs et accompagnement scolaire) : suivi pédagogique, animation, bilan

→ Participation à l'articulation entre école, cours du CNED et accueil au collège

→ Participation en tant qu' « expert » aux commissions CNED qui valident ou refusent la dérogation.

→ Participation à la mise en réseau des acteurs qui œuvrent en matière de scolarisation des enfants du voyage

→ Action visant à faciliter le dialogue entre les familles et avec les partenaires du système éducatif

→ Coordination des arrivées avec l'Éducation Nationale et les gestionnaires des aires d'accueil sur Rennes Métropole essentiellement.

→ Participation avec les partenaires à la conception et à la mise en œuvre des projets en matière de scolarisation (conventions CNED, accompagnement scolaire, réussite éducative, mobilisation du partenariat local...).

→ Mise en place d'un protocole de scolarisation sur chaque commune disposant d'une aire d'accueil visant à harmoniser les pratiques.

La jeunesse

AGV 35 a pour mission d'organiser l'accompagnement vers la scolarité ou la formation professionnelle des jeunes voyageurs (11-25 ans). Le GIP a également pour mission de faciliter l'accès des jeunes voyageurs (6-18 ans) aux animations jeunesse assurées par les partenaires sur Rennes.

→ Accompagnement et aide à l'orientation des jeunes

→ Développement du partenariat du secteur de l'apprentissage et de l'orientation professionnelle

→ Accompagnement individuel des jeunes pour une ouverture socio éducative

→ Action visant à faciliter le dialogue entre familles et partenaires du système éducatif

→ Contribution à la mise en réseau des acteurs socio éducatifs

→ Action d'interface visant à faciliter le lien entre les jeunes et les conseillers techniques de la Mission Locale

- Mobilisation du réseau de partenaires associatifs permettant la coordination des informations sur l'animation jeunesse autour des aires de Rennes
- Contribution à l'ouverture des jeunes vers l'extérieur des aires
- Contribution à la participation des enfants et des jeunes à des animations péri et extra scolaires

La santé

AGV 35 a pour mission, auprès des familles du voyage, de promouvoir la santé en lien avec les partenaires (CHU, hôpitaux, cliniques, ARS, maison de santé, etc.).

- Contribution aux actions mises en place dans le cadre des alertes sanitaires (info familles, vérification des carnets de santé, etc.)
- Accompagnement des ménages en matière de santé à la demande des ménages ou suite à la décision d'instances compétentes (CDAS par ex)
- Favoriser l'accès aux soins des familles (accueil, écoute, orientation et information, accompagnement physique, médiation si nécessaire).
- Développement d'actions collectives de sensibilisation et d'information (dans le cadre des actions existantes des partenaires ou d'actions mises en place sur les aires)
- Participation à la mise en réseau et à la coordination des acteurs qui œuvrent en matière de santé des gens du voyage
- Organisation des consultations infantiles (PMI sur GM) sur Rennes
- Participation avec les partenaires à la conception et à la mise en œuvre d'actions en matière de prévention de la santé des gens du voyage (dans le cadre des projets sociaux des aires)
- Actions visant à faciliter le dialogue entre les familles et avec les partenaires pour les enfants en situation de handicap

Les projets sociaux des aires:

Compte tenu de la forte présence de gens du voyage, du nombre important d'aires d'accueil et de l'existence même du service spécifique d'AGV 35 sur le territoire de Rennes Métropole, le GIP a en charge la coordination et l'accompagnement des partenaires dans la création et le suivi des projets sociaux sur l'agglomération. Il s'agit de faciliter l'intégration des gens du voyage dans l'environnement local, de favoriser et organiser l'ouverture vers les services locaux de droit commun, de faire émerger les demandes des familles et repérer les besoins.

Sur Rennes : Coordonner et animer

- Formaliser les projets sociaux des terrains de Gros Malhon et Petits Champeaux
- Développer l'information à diffuser aux habitants des terrains (livret d'accueil)
- Coordonner et animer les deux projets sociaux des terrains de Rennes (mise en place d'un comité de pilotage réunissant élus et techniciens de la ville à mettre en œuvre)
- Participer à l'organisation de la place des habitants des aires d'accueil (réunion des usagers, information sur les manifestations de la ville de Rennes, etc.)
- Rechercher les financements sur les actions du GIP ou des collectivités
- Développer les outils de communication (flyers, affiches, réflexions sur la communication, etc .) par rapport aux projets sociaux de Rennes
- Développer toute action spécifique ou passerelle qui facilite l'intégration
- Veiller à la prise en compte des habitants des aires dans les actions mises en œuvre par les partenaires sur Rennes
- organiser ou soutenir toute action d'animation qui facilite les échanges avec les habitants, l'accès aux structures extérieures pour les familles et permettre l'ouverture des terrains sur l'extérieur.

Sur Rennes Métropole : Collaborer à la mise en œuvre

- Rédiger les projets sociaux en collaboration avec les élus locaux
- Accompagner la mobilisation du partenariat local (impulser la mise en place d'une coordination locale, participer à la mise en place et à l'animation des comités techniques)

- Soutenir la réalisation d'un livret d'accueil à destination des familles et la mise en place de réseaux d'information vers les terrains (accueils en écoles, circuits sociaux, activités de loisirs, etc...)
- Susciter ou participer à la mise en place d'actions de sensibilisation et d'animation favorisant une meilleure connaissance des gens du voyage et l'ouverture du terrain sur l'environnement local (campine sur terrains, expositions, débats, etc...)

Coordination de la mise en œuvre du schéma

Porté par l'objectif de faciliter l'intégration des gens du voyage, de faciliter l'harmonisation des pratiques sur l'agglomération, de donner une vision d'ensemble du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, d'accompagner dans l'analyse et les réflexions, AGV 35 est en appui des partenaires, des techniciens et des élus sur Rennes Métropole.

- faire le lien avec les services de l'État et informer Rennes Métropole sur les dossiers de demandes d'aide à la gestion des aires d'accueil (ALT 2)
- récolter auprès des différents partenaires locaux les éléments quantitatifs et qualitatifs sur Rennes et Rennes Métropole sur chacune des thématiques mise en œuvre dans le cadre du schéma.
- assurer la diffusion des éléments thématiques du schéma auprès des partenaires techniques et politiques locaux concernés (que ces collectivités et partenaires soient actifs ou non dans la mise en œuvre de la politique départementale définie et validée par le Préfet et le Président du Conseil Départemental).



Groupement d'Intérêt Public (GIP) Accueil des gens du voyage en Ile et Vilaine(AGV 35)
19 avenue Charles Tillon 35 000 RENNES
site : www.agv35.fr @ contact@agv35.fr Tél : 02 23 27 04 35 Fax : 02 99 62 18 56